



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 19 septembre 2022, à 18 h 15** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Vanessa Chapman, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Nomination du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 :26.

2. Nomination du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE le 22 septembre 2022, entrera en vigueur l'article 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI) introduits par le projet de loi no 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE cet article exige la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que les personnes occupant les postes suivants soient nommées à titre de membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

- Directrice générale et greffière-trésorière
- Greffière-trésorière adjointe
- Inspecteur municipal
- Adjointe administrative

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Période de questions

Aucun citoyen présent

2022-09-157



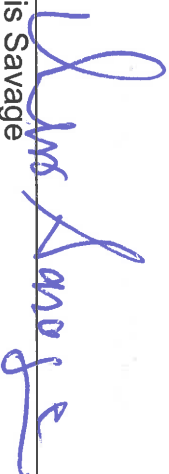
No de résolution
ou annotation

2022-09-158

4. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 18h28.

Signé ce 20 septembre 2022.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière